

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2024

---

PROTÉGER LA LIBERTÉ ÉDITORIALE DES MÉDIAS SOLLICITANT DES AIDES DE  
L'ÉTAT - (N° 1638)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 10

présenté par  
M. Di Filippo

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet agrément aurait un effet délétère et contre-productif. Il conduirait à choisir les journalistes d'une rédaction selon leurs opinions et serait néfaste à la liberté et à la pluralité des médias.